



Soutien aux partenariats internationaux émergents

Appel à projets Internationaux
2021

Ouvert aux projets franco-chinois et
franco-qubécois

Contacts

Mylène HONORAT
mhonorat@canceropole-clara.com
Disponible en rdv Visio



Table des matières

1	DÉFINITION DU PROGRAMME	3
1.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.2	CHAMP DE L'APPEL À PROJETS	3
1.3	NATURE DE L'AIDE	3
2	CALENDRIER ET PROCEDURE DE SOUMISSION	4
2.1	DATES CLEFS	4
2.2	DOSSIER DE CANDIDATURE	4
3	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET NATURE DES PROJETS	4
3.1	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE	4
3.2	TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ	5
3.3	PARTENARIAT	5
3.4	DÉPENSES POSSIBLES	5
3.5	PROCESSUS DE SÉLECTION	6
4	MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS	6
4.1	CONDITIONS DE FINANCEMENT	6
4.2	RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER	6
4.3	DIFFUSION DES RÉSULTATS	6

1 DÉFINITION DU PROGRAMME

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa mission de soutien au déploiement à l'international des projets de recherche en cancérologie des équipes régionales, le Cancéropôle CLARA a pour objectif de **faciliter l'émergence de nouveaux partenariats de recherche internationaux** au travers d'un appel à projets dédié.

L'appel à projet « Soutien aux projets internationaux émergents » vise à soutenir les nouvelles collaborations internationales dans l'obtention de résultats préliminaires et la consolidation de leur stratégie de recherche pour gagner en maturité. Les projets de recherche soutenus se doivent d'être innovants et originaux et collaboratifs, réunissant *a minima* plusieurs équipes, dont :

- **Une équipe dans le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes et**
- **Une équipe internationale** localisée au Québec (Canada) ou à Shanghai (laboratoires affiliés à l'Université Jiao Tong).

Le CLARA bénéficie à cet effet du soutien financier de l'Université de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au travers du programme « Soutien aux coopérations universitaires et scientifiques internationales 2018 » et « Pack Ambition Internationale » coordonnés par l'Université Clermont Auvergne en partenariat avec le CLARA.

1.2 CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projet « Soutien aux projets internationaux émergents » couvre tous les domaines d'innovation de la **recherche liés à la cancérologie**, et en particulier les trois domaines d'innovation structurant la stratégie scientifique du CLARA : « **innovations sociales et prévention** », « **innovations biomédicales** » et « **innovations en technologie pour la santé** ».

Le projet décrit doit justifier de la **complémentarité** des équipes internationales identifiées pour faire progresser le sujet de recherche. L'objectif de **candidature à un appel à projets de plus grande ampleur** est un plus s'il est clairement identifié dans le dossier de candidature.

1.3 NATURE DE L'AIDE

Le soutien apporté comprend une aide financière de **3000€ à 6000 €** pour la réalisation de travaux visant à la mise en place d'une collaboration scientifique, ainsi qu'un suivi personnalisé.

2 CALENDRIER ET PROCEDURE DE SOUMISSION

2.1 DATES CLEFS 2021

15/07/2021

• Ouverture de l'appel à projets

20/09/2021

• Date limite de candidature

Fin septembre

• Comité de sélection

Début octobre

• Réponses aux candidats

Octobre

• Conventonnement et Versement

2.2 DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué d'une brève description du projet scientifique déployé et de la collaboration mise en place, à reporter dans un formulaire en ligne, accompagné de l'envoi d'une lettre de soutien du partenaire international, expliquant les motivations du partenaire à participer à ce projet. Le [formulaire de candidature](#) est à compléter par le porteur de projet **avant le 20 septembre 2021, midi**.

3 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET NATURE DES PROJETS

3.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE

Les dossiers de candidature éligibles devront répondre à **tous** les critères suivants :

- ✓ Le dossier soumis devra présenter un projet de **recherche en cancérologie**
- ✓ L'organisme de rattachement/tutelle du coordinateur du projet (porteur de projet) est **obligatoirement académique** (Université, EPST, EPIC, CHU, CH, CLCC, CIRC, ...).
- ✓ L'organisme de rattachement du porteur de projet devra être situés **en région Auvergne-Rhône-Alpes**.
- ✓ L'organisme de rattachement du partenaire international doit obligatoirement être situé au choix dans la région de Québec (Canada) ou être affilié à l'Université Jiao Tong de Shanghai (Chine).

3.2 TYPOLOGIE ET NIVEAU DE MATURITÉ

- Les projets devront justifier de leur **originalité** (nouvelle collaboration ou collaboration émergente pour la maturation ou la construction d'un projet de recherche original et innovant).
- L'ambition de répondre à un appel à projet d'envergure internationale bien identifié en perspective du projet décrit, sera un plus.
- L'aide financière demandée doit être comprise entre **3 000€ et 6 000€**.
- Le projet doit être dimensionné pour une durée de **6 mois maximum**.

3.3 PARTENARIAT

Le partenariat réunit *a minima* plusieurs équipes, dont :

- Une équipe dans le périmètre Auvergne-Rhône-Alpes et
- Une équipe internationale localisée au Québec (Canada) ou à Shanghai (laboratoires affiliés à l'Université Jiao Tong).

Les dossiers ayant une composante multidisciplinaire seront favorisés. En plus des équipes citées dans le paragraphe précédent, le partenariat, dans le cadre de la proposition de projet, peut également impliquer des laboratoires et établissements de recherche, des centres cliniques, des associations, fondations ou réseaux et des entreprises. L'implication d'usagers et/ou de patients est encouragé.

Seuls les **acteurs dans le périmètre régional** seront bénéficiaires de l'aide financière. Les partenaires situés en dehors de la région ne pourront pas recevoir d'aide financière. La participation d'une entreprise est possible en tant que partenaire, mais elle ne pourra pas recevoir d'aide financière.

3.4 DÉPENSES POSSIBLES

Sont éligibles uniquement les coûts liés aux postes de dépenses suivants :

- **Fonctionnement courant** : consommables, prestations de service, frais de mission.
- **Personnel recruté spécifiquement sur le projet** : vacations, personnel contractuel (CDD) coût estimé, charges comprises.
- **Investissements en équipement** : informatique, logiciels, cofinancement gros matériel

Sont exclues des dépenses éligibles :

- Les dépenses de personnel permanent et les rémunérations des personnels permanents de l'établissement qui constituent des frais fixes pour celui-ci.
- Le financement de matériel de bureau et informatique standard
- Le versement d'allocations doctorales de recherche (ADR)
- Les décharges d'enseignement
- Les frais financiers et judiciaires, les frais de gestion du projet (hors per diem), la charge de la dette, les impôts et taxes, les provisions et dotations aux amortissements, le travail effectué par des bénévoles (à l'exception des frais engagés pour la réalisation de l'opération ou du projet subventionné-e).

3.5 PROCESSUS DE SÉLECTION

Une fois votre dossier déposé, les critères d'éligibilité seront vérifiés par le responsable du programme au CLARA. Les dossiers éligibles seront analysés et classés par un comité de sélection impliquant notamment le Comité de Pilotage Scientifique du CLARA et les partenaires internationaux des territoires concernés. Seront évaluées par ordre de priorité :

1. La qualité et l'originalité du projet scientifique
2. L'originalité du partenariat
3. La pérennisation du partenariat via la candidature à un appel à projets d'envergure
4. L'adéquation du projet scientifiques aux enjeux de la stratégie décennale de l'INCa

4 MODALITÉS DE FINANCEMENT DES PROJETS

4.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT

La totalité de la subvention sera versée au service gestionnaire mentionné par le porteur de projet, suite à la signature de la convention de financement du projet. L'utilisation de la subvention allouée sera validée par le CLARA, sur présentation des bilans scientifique et budgétaire, suite à la clôture du projet.

En cas de non-utilisation de tout ou partie de la subvention allouée en fin de projet ou de non justification des dépenses, le CLARA demandera la restitution des fonds.

4.2 RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Un rapport comprenant des informations techniques sur le travail effectué ainsi qu'une annexe financière justifiant des dépenses payées (justificatif sur facture) devront être fournis dans un délai de 1 mois après la date de fin du projet. Le modèle du rapport à utiliser est disponible sur demande.

4.3 DIFFUSION DES RÉSULTATS

Toute publication, sous quelle que forme que ce soit, réalisée dans le cadre du projet devra faire état du soutien apporté par le Cancéropôle CLARA et ses partenaires adéquats qui seraient communiqués par le CLARA. Une présentation du projet dans le cadre du Forum annuel du CLARA (poster ou communication orale) pourra être demandée aux équipes. Il pourra également être organisé, par le CLARA diverses actions de communication notamment à destination du grand public.

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes
Bâtiment Domilyon - 5^e étage
321, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél. : 04 37 90 17 10

www.canceropole-clara.com



En partenariat avec



Sous l'égide de la

